



Pension alimentaire que mone ex mari me verse

Par **dundee**, le **22/09/2010** à **19:30**

Bonjour, je perçois une pension de 140 euros pour ma fille qui poursuit ses études elle aura 18 ans le 26 septembre 2010. Je n'ai pas fait réévaluer la pension comme on doit le faire tous les ans et où m'adresser. Et de plus le père souhaite que ma fille lui donne son RIB pour qu'il lui verse directement. Je ne suis pas d'accord car j'élève ma fille je paye l'école les vêtements tous ça. Puis-je ne pas de revenu merci bien pour votre réponse

Par **mimi493**, le **22/09/2010** à **21:13**

Qu'elle donne donc son RIB et quand il aura versé le montant à sa fille, vous exigerez le paiement de la pension en application du jugement. Il devra s'exécuter et donc votre fille aura eu un cadeau de son père.

Pour réévaluer la pension :

<http://www.service-public.fr/calcul-pension/index.html>

http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=29&page=indic_pension.htm

Par **dundee**, le **23/09/2010** à **17:33**

merci alors si il verse sur le compte de ma fille il sera obligé de me le reverser sur mon compte alors si je fais appliquer le jugement. Il pourra pas dire qu'il a versé sur le compte de

